

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 22 juin 2023

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme Christelle TREHET-COLLET	M. Philippe LABORDERIE
Mme Monique LE BIHAN	Mme Marie-Chantal GUILLOT
M. Paul ABLINE	Mme Danielle LANGLOIS

Absents excusés

Mme Christine CORBILLON
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-Cé.

POINT N°11 – SERVICE D'AIDE A DOMICILE : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Monsieur PAVILLON, Président, expose au conseil d'administration que l'exécution du budget d'exploitation 2022 fait apparaître un résultat de - 75 862,03 € ventilé comme suit :

- Résultat de l'exercice 2022 : - 56 426,25€
- Report du résultat antérieur : - 19 435,78 €

Vu l'article R314-51 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'accord du Conseil Départemental, par courrier en date du 6 juin 2023, d'affecter le résultat anticipé de l'exercice 2022 sur 3 années, au regard des circonstances exceptionnelles,

Conformément à l'instruction M22, Monsieur PAVILLON propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Budget 2023 Compte 002 « Report à nouveau déficitaire » : - 47 137,35 €
- Budget 2024 Compte 002 « Report à nouveau déficitaire » : - 14 362,34 €

- Budget 2025 Compte 002 « Report à nouveau déficitaire » : - 14 362,34 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

